

## DECLARATION CONTRE LA CONDAMNATION DE CHAWKI AMARI ET OMAR BELHOUCHE

Nous avons appris avec stupéfaction et consternation la condamnation en deuxième instance de Chawki Amari et Omar Belhouchet à deux mois de prison ferme pour dommages causés par un billet satirique au wali de Jijel paru en dernière page du quotidien El Watan.

La répression mise en œuvre contre la liberté de la presse nous rappelle des temps révolus où la justice coloniale fonctionnait comme un instrument de répression des mouvements politiques nationalistes. Tout comme en ces temps funestes, l'élection est pervertie et vidée de son sens par les manipulations systématiques de l'administration centrale. La presse est muselée par des codes restrictifs et n'exprime qu'une partie de l'opinion. D'une manière générale, la majorité de la population est privée de ses droits à la citoyenneté ou se dispense de les exercer connaissant à l'avance le sort qui leur est réservé. Elle reste soumise à un droit et une justice qui puisent leurs sources ailleurs que dans les principes démocratiques.

De nos jours, la justice apparaît comme une arme venant s'ajouter à beaucoup d'autres mises entre les mains du pouvoir exécutif. Elle est utilisée de manière efficace seulement quand elle s'attaque aux droits fondamentaux des citoyens de s'exprimer et de s'organiser librement. Elle apparaît comme un instrument parmi d'autres, mis à la disposition du gouvernement avec pour vocation spécifique le démantèlement de toute forme d'organisation autonome ou toute sorte de contre-pouvoir.

Ainsi, depuis des décennies, se développe une justice aux limites de la légalité ou carrément hors de la légalité. Aucun conflit ne surgit entre autorités militaires, judiciaires et politiques sur son fonctionnement. Malgré des logiques divergentes, tous s'accordent sur les nécessités de la répression.

Cela crée les conditions du rejet de la fonction judiciaire de l'Etat d'autant plus que ses détenteurs, en étant les seuls bénéficiaires, auront grandement aidé à cultiver toutes sortes de ressentiments chez ceux qui en sont exclus.

En se préoccupant d'abord d'en faire son instrument, le pouvoir exécutif a fini par couper la société du droit de l'Etat.

C'est ce lourd héritage du droit et de la justice d'exception en territoire d'exception que va avoir à endosser l'Algérie de demain.

### SIGNATAIRES :

Louisa Aït Hamou (universitaire), Daho Djerbal (universitaire), Ali Bensaad (universitaire), Mohammed Hachemaoui (universitaire), Selma Hellal et Sofiane Hadjadj (éditeurs, Éditions Barzakh), Yassine Temlali (journaliste), Ghania Mouffok (journaliste), Adlène Meddi (journaliste et auteur), Fayçal Metaoui (journaliste), Sid-Ahmed Semiane (journaliste), Abdellah Benadouda (éditeur), Kamel Daoud (journaliste-chroniqueur) Mohamed Larbi Merhoum (architecte), Leïla Oubouzar (architecte), Ghanem Laribi (architecte/paysagiste), Kaouther Adimi (étudiante), Yasmine Kacha (étudiante), Sofia Djama, Hakim Guettaf, Achouak Bahloul, Ali Redouane Chetouh, Amel Aissaoui, Sarah Kharfi...